

62 - Contrat de Ville 2015 et Vie des Quartiers - Actions sociolinguistiques - Attribution d'une subvention à la MJC Palente Orchamps

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La MJC de Palente-Orchamps coordonne depuis 2012 un dispositif d'actions socio-linguistiques destiné aux personnes qui maîtrisent mal -ou pas- la langue française.

Au cours de ces dernières années, ce sont en moyenne 500 personnes par an qui ont bénéficié de cette action.

Le public cible est composé soit de personnes étrangères qui ne maîtrisent pas la langue française et ne relèvent plus du Contrat d'Accueil et d'Intégration, soit de personnes de nationalité française qui ne maîtrisent pas ou insuffisamment la langue française.

Il est proposé de poursuivre et de faire évoluer le dispositif «ASL» sur la saison 2015/2016 et de continuer à l'inscrire dans les périmètres de la politique de la ville puisqu'il s'adresse à titre principal aux habitants des quartiers de la géographie prioritaire du contrat de ville du Grand Besançon.

En effet, il poursuit des objectifs compatibles avec le contrat de ville :

- égalité des chances (et parentalité) pour les enfants et les adolescents dont les parents ne maîtrisent pas ou maîtrisent insuffisamment la langue française,
- insertion sociale et professionnelle.

Ce dispositif est soutenu par le Fonds Social Européen (FSE) via le Département du Doubs, l'Etat, la CAF du Doubs, le CCAS et la Ville.

Le dispositif d'apprentissage du français constitue une plateforme de services linguistiques qui est développée dans chaque quartier prioritaire (mais également à Battant, St-Ferjeux et Chaprais-Cras) en s'appuyant :

- sur un réseau d'une quarantaine de bénévoles formés et accompagnés par les professionnels de la MJC de Palente Orchamps en charge de cette action (3,75 ETP)
- sur les structures d'animation de quartier qui bénéficient d'un agrément «centre social».

La principale évolution du dispositif réside dans une distinction plus nette qu'auparavant entre l'insertion sociale (IS) et l'insertion professionnelle (IP) des publics pour lesquels l'expression et/ou la compréhension de la langue française constituent un frein.

Pour la saison 2015/2016, au titre du volet «insertion professionnelle», il est prévu de former 170 personnes mobilisées vers l'emploi. Le volume d'heures de formation dispensées pour ce public sera de l'ordre de 12 000 h.

Compte tenu de ces évolutions, la MJC Palente Orchamps souhaite reconduire cette action pour la seule saison 2015/2016 afin de vérifier sa pertinence et sa faisabilité.

Le budget annuel de cette action est de 233 894 €.

Les partenaires institutionnels affectent leur financement en fonction de leurs compétences et priorités (IS et/ou IP).

Pour la saison 2015/2016 :

- Ville de Besançon (DVQ) :	5 000 € - IS
- Ville de Besançon (CDV) :	25 000 € - IP et IS
- CCAS :	5 000 € - IP
- CAF :	6 000 € - IS
- Etat :	15 000 € - IS

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 30 000 € correspondant à la part Ville de Besançon sera prélevée sur la ligne budgétaire 65.824.6574 CS 10005 qui sera abondée de 5 000 € en provenance de la ligne budgétaire 65.422.6574 CS 47030.

En outre, la Ville de Besançon affectera des moyens complémentaires (locaux et salariés) via ses Maisons de Quartier Municipales. Le coût de cet apport est évalué à 39 000 €.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de poursuivre le soutien au dispositif décrit dans le présent rapport,
- de décider d'attribuer à la MJC Palente-Orchamps une subvention globale de 30 000 € (5 000 € DVQ et 25 000 € DCV) pour en assumer l'organisation et le pilotage au cours de la saison 2015/2016,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois. Y a-t-il des abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme DARD (2), Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BRIOT, M. DEVESA, Mme WANLIN, Mme SEBBAH et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.